



Grenoble, le 1^{er} décembre 2017 à 12 heures 15

COMMUNIQUE DE PRESSE N°4

EPISODE NEIGEUX

Mise à jour sur les Interdictions de circulation des poids lourds sur l'autoroute A51, la RN 85, la RD 529, la RD 119, la RD 1075 et la RD 1075

En raison des conditions climatiques dans le département, le préfet de l'isère a arrêté les nouvelles mesures suivantes :

I - Interdiction de circulation, dans les deux sens, des PL supérieur à 7,5 tonnes (PTAC) sur la RD 1075 au col du Banchet entre La Bâtie-Divisin et Chirens
Les interdictions de circulation des PL sur l'A51 dans les 2 sens, sont maintenues ainsi que sur la RN 85, RD 1085, RD 119 et RD 519.

II - Levée d'interdiction pour les PL supérieur à 7,5 tonnes sur la A43 et la A48.

Des conditions hivernales sont observées sur tout le réseau Auvergne – Rhône-Alpes.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait.

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

service communication de la préfecture de l'isère : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr